



Syndicat Mixte du Marais de Saône (Siren : 252508346)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Besançon
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	11/09/2000
Date d'effet	11/09/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Ludovic FAGAUT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hotel du Département
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	7 avenue de la Gare d'Eau
Code postal - Ville	25031 Besançon cedex
Téléphone	03 81 25 81 25
Fax	
Courriel	syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	133 008
Densité moyenne	777,92

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 6 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Besançon (212500565)	120 832
25	Gennes (212502678)	649
25	La Vèze (212506117)	458
25	Montfaucon (212503957)	1 544
25	Morre (212504104)	1 430
25	Saône (212505325)	3 380

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
25	Syndicat pour l'Aménagement de Besançon-Sud Plateau (242504165)	SIVOM

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU DOUBS (222500019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres actions environnementales - réaliser ou faire réaliser des études destinées à assurer la protection des fonctions biologiques, hydrobiologiques et écologiques du marais, - étudier et mettre en oeuvre des actions de protection, de réhabilitation et de valorisation du marais, - procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de son objet, - proposer des modalités de gestion du marais, - veiller à la cohérence des actions ou aménagements entrepris par des tiers sur le bassin versant du marais, - de favoriser le développement des activités économiques et touristiques. <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)